

Le Maire de la Ville de LEFOREST
Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Route
Vu la demande présentée par Monsieur [REDACTED]
demeurant 52 bis rue Kléber, 62 790 LEFOREST, en date du 5
Septembre 2024, relative à occuper le Domaine Public pour le
stationnement d'un Food Truck au droit du 52 bis rue Kléber à
Leforest.

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter le service, face au 52 bis rue Kléber à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

ARRÊTÉ N° 2024/113

**ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
RELATIF AU STATIONNEMENT D'UN FOOD TRUCK**

Article 1 Monsieur [REDACTED] est autorisé à occuper le domaine public pour le stationnement d'un Food Truck, Du Dimanche 15 Septembre 2024 au Dimanche 15 Septembre 2024 inclus soit pour une durée de Un (01) jour(s).

Le Food Truck devra être stationné sur les stalles de stationnement

Article 2 Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3 Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.

Article 4 Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.

Article 5 La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de Mr [REDACTED]

Article 6 Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.

Article 7 Monsieur [REDACTED]
Monsieur le Commissaire de Police
Le Service de la Police Municipale
Madame la Directrice Générale des Services
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le Site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, Le 6 Septembre 2024.

Certifié exécutoire le 07/09/2024.

Le Maire,

Christian MUSIAL



Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr